

Dans ce document vous trouverez :

- 1. La grille tarifaire avec les prix de votre offre d'électricité applicables à partir du 1er mai 2024
- La grille tarifaire avec les prix de votre offre de gaz applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus
 La grille tarifaire avec les prix de votre offre de gaz applicables à partir du 15 mai 2024











L'abonnement m'assure que mon logement est bien alimenté par le réseau électrique. Il dépend de la puissance (mesurée en kVA) utilisée par mes appareils électriques lorsqu'ils fonctionnent simultanément.

Ma consommation est mesurée en kWh selon une distinction entre les cadrans ci-dessous.

Celles-ci sont identiques chez tous les fournisseurs et viennent s'appliquer à la part fixe comme à la part variable de mon tarif d'électricité

Equipé d'un compteur Linky ? Profitez de puissances exclusives TotalEnergies

Puissance disponible tout compteur

Puissance disponible uniquement pour les compteurs Linky



Ele	ctricité	n tarifaire E	Base			
			Prix du kWh (en €/kWh)			
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Offre Heures Eco			
	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾		
3 kVA	7,84	9,47	0,1887	0,2516		
4 kVA	8,61	10,46	0,1887	0,2516		
5 kVA	9,38	11,45	0,1887	0,2516		
6 kVA	10,16	12,44	0,1887	0,2516		
7 kVA	11,00	13,50	0,1887	0,2516		
8 kVA	11,84	14,56	0,1887	0,2516		
9 kVA	12,69	15,63	0,1887	0,2516		
10 kVA	13,55	16,71	0,1887	0,2516		
11 kVA	14,41	17,79	0,1887	0,2516		
12 kVA	15,28	18,89	0,1887	0,2516		
13 kVA	16,07	19,89	0,1887	0,2516		
14 kVA	16,86	20,90	0,1887	0,2516		
15 kVA	17,66	21,92	0,1887	0,2516		
16 kVA	18,44	22,91	0,1887	0,2516		
17 kVA	19,22	23,91	0,1887	0,2516		
18 kVA	20,01	25,25	0,1887	0,2516		
19 kVA	20,90	26,38	0,1887	0,2516		
20 kVA	21,79	27,51	0,1887	0,2516		
21 kVA	22,68	28,64	0,1887	0,2516		
22 kVA	23,57	29,77	0,1887	0,2516		
23 kVA	24,46	30,90	0,1887	0,2516		
24 kVA	25,36	32,05	0,1887	0,2516		
25 kVA	26,09	33,01	0,1887	0,2516		
26 kVA	26,82	33,97	0,1887	0,2516		
27 kVA	27,55	34,93	0,1887	0,2516		
28 kVA	28,28	35,89	0,1887	0,2516		
29 kVA	29,01	36,86	0,1887	0,2516		
30 kVA	29,76	37,84	0,1887	0,2516		
31 kVA	_			0,2516		
	30,66	38,98	0,1887			
32 kVA	31,56	40,12	0,1887	0,2516		
33 kVA	32,46	41,26	0,1887	0,2516		
34 kVA	33,36	42,41	0,1887	0,2516		
35 kVA	34,26	43,55	0,1887	0,2516		
36 kVA	35,13	44,66	0,1887	0,2516		

Electricité - Option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses								
			Prix du kWh (en €/kWh)					
	Abonn	ement	Heure	Heures	es Creuses			
Puissance souscrite	mensuel (€)		Offre H	eures Eco	Offre He	eures Eco		
	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾		
6 kVA	10,55	12,85	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
7 kVA	11,47	14,00	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
8 kVA	12,39	15,14	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
9 kVA	13,30	16,55	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
10 kVA	14,19	17,69	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
11 kVA	15,08	18,83	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
12 kVA	15,97	20,36	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
13 kVA	16,81	21,48	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
14 kVA	17,65	22,61	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
15 kVA	18,49	23,73	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
16 kVA	19,32	24,84	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
17 kVA	20,15	25,95	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
18 kVA	20,98	26,48	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
19 kVA	21,86	27,61	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
20 kVA	22,74	28,75	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
21 kVA	23,62	29,88	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
22 kVA	24,50	31,01	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
23 kVA	25,38	32,14	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
24 kVA	26,27	33,28	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
25 kVA	27,05	34,31	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
26 kVA	27,83	35,34	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
27 kVA	28,61	36,36	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
28 kVA	29,39	37,39	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
29 kVA	30,17	38,42	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
30 kVA	30,97	39,46	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
31 kVA	31,77	40,51	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
32 kVA	32,57	41,56	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
33 kVA	33,37	42,61	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
34 kVA	34,17	43,65	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
35 kVA	34,97	44,70	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		
36 kVA	35,74	44,63	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927		

Tarif Gaz

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement, ma consommation et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs). Il dépend également de la zone géographique dans laquelle se situe mon logement:

Les prix du gaz naturel indiqués dans la grille tarifaire ci-dessous sont les prix en vigueur pour le mois (mentionné en haut à droite de ce document) et jusqu'à la fin de ce mois. Ces prix sont susceptibles d'évoluer chaque mois à la hausse ou à la baisse conformément aux conditions d'évolution des prix telles que définies dans vos Conditions Générales de Vente.

IMPORTANT:

- Le prix HT du kWh de gaz évolue à partir du 15 mai 2024. Retrouvez ci-après la grille de tarifaire avec les prix applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus ainsi que la grille tarifaire avec les prix applicables à partir du 15 mai 2024.
- A compter du 1er juin 2024, les conditions de prix de cette offre évoluent. Le prix HT de l'abonnement et du kWh seront indexés conformément à la grille du Prix Repère de Vente de Gaz en vigueur publiée par la Commission de Régulation de l'Energie. (5) Ils évolueront automatiquement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution mensuelle de la grille du Prix Repère de Vente du Gaz pour une même option de consommation et une même zone tarifaire, dans la limite des fourchettes haute et basse définies par la CRE.

Gaz- Prix applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus*					Gaz- Prix applicables à partir du 15 mai 2024*								
		Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie(€/kWh)		Option tarifaire		Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie(€/kWh)		
Option tarifaire Consommation Annuelle	Offre Heures Eco			Offre Heures Eco									
			HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾				HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾
	Zone 1		7,26	8,58	0,0734	0,1077		Zone 1	< 4 MWh	7,26	8,58	0,0742	0,1087
	Zone 2		7,26	8,58	0,0740	0,1084		Zone 2		7,26	8,58	0,0749	0,1095
T1	Zone 3	< 4 MWh	7,26	8,58	0,0750	0,1096	T1	Zone 3		7,26	8,58	0,0761	0,1110
11	Zone 4	7,26	8,58	0,0760	0,1108	''	Zone 4	~ 4 WWW	7,26	8,58	0,0774	0,1125	
	Zone 5	Zone 5	7,26	8,58	0,0774	0,1125		Zone 5		7,26	8,58	0,0791	0,1146
	Zone 6		7,26	8,58	0,0792	0,1147		Zone 6		7,26	8,58	0,0813	0,1172
	Zone 1		17,44	21,43	0,0528	0,0830	-	Zone 1		17,44	21,43	0,0546	0,0852
	Zone 2		17,44	21,43	0,0540	0,0844		Zone 2		17,44	21,43	0,0561	0,0870
T2	Zone 3 ≥ 4 MWh	17,44	21,43	0,0556	0,0864	T2	Zone 3	≥ 4 MWh	17,44	21,43	0,0581	0,0894	
Zone 4	2 4 IVIVVII	17,44	21,43	0,0580	0,0892		Zone 4		17,44	21,43	0,0612	0,0931	
	Zone 5 17,44	21,43	0,0609	0,0927		Zone 5		17,44	21,43	0,0648	0,0974		
	Zone 6		17,44	21,43	0,0646	0,0972		Zone 6		17,44	21,43	0,0696	0,1032

^{*}Les prix de votre abonnement et du kWh de gaz dépendent de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement et de l'option tarifaire déterminée par votre Consommation Annuelle. Les zones tarifaires sont déterminées librement par TotalEnergies en tenant compte de la disparité géographique des coûts d'acheminement et de stockage sur le territoire français.

Composition des tarifs gaz et conditions d'évolution jusqu'au 31 mai 2024 :

 $Les \ tarifs \ hors \ taxes \ (HT) \ proposés \ par \ Total Energies \ conformément \ \grave{a} \ la \ grille \ tarifaire \ ci-dessus \ sont \ composés \ :$

1) D'un abonnement mensuel (en €/mois)

Le prix de l'abonnement couvre la part fixe des coûts de transport et de distribution du gaz ainsi que celle des frais de gestion de TotalEnergies⁽³⁾. IL dépend de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement (zones tarifaires librement déterminées par TotalEnergies qui reflètent les coûts d'acheminement de notre parc clients) ainsi que de votre consommation annuelle de référence. Vous pouvez généralement retrouver votre consommation annuelle de référence sur vos factures de gaz naturel.

2) D'un prix du kWh de gaz naturel (en €/kWh)

Le prix du KWh dépend de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement (zones tarifaires librement déterminées par TotalEnergies qui reflètent les coûts d'acheminement de notre parc clients) ainsi que de votre consommation annuelle de référence.

Il se décompose en une part Approvisionnement (i), une part Acheminement et Stockage(ii) une part Obligations Réglementaires(iii) et une part Frais de Gostion de TotalEnergies (iv). Co prix est susceptible d'évoluer, chaque mois à la bausse comme à la baisse

Il se décompose en une part Approvisionnement (i), une part Acheminement et Stockage(ii) une part Obligations Réglementaires(iii) et une part Frais de Gestion de TotalEnergies (iv). Ce prix est susceptible d'évoluer, chaque mois, à la hausse comme à la baisse en fonction des modalités d'évolution des différentes parts qui le composent :

✓ La Part Approvisionnement : reflète le prix de livraison du gaz naturel en France. Elle est déterminée et est susceptible de varier tous les mois, à la hausse comme à la baisse. Elle est basée sur la formule suivante, préconisée par la Commission de Régulation de l'Energie : 80%*PEG MA2 + 20%*PEG QA

Retrouvez des informations détaillées sur le mécanisme d'indexation et les prix de votre part Approvisionnement à la date d'édition de la présente grille et jusqu'à la fin du mois en cours à l'annexe « Détails de la part Approvisionnement du prix du kWh de gaz » de votre Grille Tarifaire disponible ci-dessous.

L'évolution de la part Approvisionnement ainsi que le prix du kWh mensuel seront consultables dix jours au plus tard avant le début de chaque mois sur l'Espace Client. Vous pourrez également consulter à tout moment vos tarifs en vigueur ainsi que l'historique des mois précédents sur votre Espace Client et sur votre application mobile.

- ✓ La Part Acheminement et Stockage: correspond à la part variable des frais collectés par les gestionnaires de réseaux et par les opérateurs d'infrastructures de stockage afin de couvrir les coûts qu'ils supportent au titre de l'acheminement et du stockage du gaz naturel, conformément à la réglementation en vigueur⁽³⁾. La Part acheminement et stockage est révisable 2 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.
- ✓ La Part Obligations Réglementaires: correspond aux coûts induits par les dispositions législatives, réglementaires et tarifaires relatives aux certificats d'économies d'énergies, dispositifs de l'Etat pour maîtriser la demande énergétique⁽⁴⁾.

 La Part Obligations Réglementaires est révisable 1 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.
- ✓ La Part Frais de gestion de TotalEnergies : correspond à la part variable des coûts liés à notre activité de fournisseur d'énergie.

 Cette part est révisable au maximum 2 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.

Sauf pour la part Approvisionnement qui évoluera en fonction du mécanisme d'indexation détaillé ci-après dans l'Annexe « Détails de la Part Approvisionnement du prix du kWh de gaz », en cas de modification du prix de l'offre, le client en sera informé au moins 1 mois avant application. Le client pourra résilier son contrat sans frais et à tout moment conformément à l'article L.224-10 du code de la consommation et à ses Conditions Générales de Vente.

Détail de la part Approvisionnement du prix du kwh de gaz jusqu'au 31 mai 2024

1. Mécanisme d'indexation appliqué pour votre Part approvisionnement

Pour plus d'informations, retrouvez vos indices sur la page eex.com

Le prix du gaz évoluera selon la formule suivante : 80% * MA2PEG + 20% * QAPEG Avec les indices suivants :

- MA2PEG le prix du gaz livré en France (PEG) pour le contrat futur mensuel de gaz naturel, correspond à la moyenne des cotations constatées, pour le mois de consommation considéré, sur la période d'un mois se terminant un mois avant le mois de livraison visé
- QAPEG le prix du gaz livré en France (PEG) pour le contrat futur trimestriel de gaz naturel, correspondant à la moyenne des cotations constatées, pour le trimestre de consommation considéré, sur la période d'un mois se terminant un mois avant le trimestre de livraison visé. Cette formule a été retenue par la Commission de Régulation de l'Énergie dans sa Délibération CRE n°2023-31 du 25 janvier 2023 dans le cadre de l'éventuelle prolongation du bouclier tarifaire pour le gaz sur le second semestre 2023.
- 2. Les prix en vigueur de votre Part approvisionnement pour le mois (mentionné en haut à droite de ce document) et jusqu'à la fin de

Vous trouverez ci-dessous le détail des composantes de la formule qui détermine la part approvisionnement et qui permet de retrouver votre prix du KWh:

	Option tarifaire		Consommation Annuelle	Indice PEG MA+2	Indice PEG QA	Part approvisionnement (€/MWh)
				HT	HT	HT
		Zone 1		26.64	25.33	26.378
		Zone 2		26.64	25.33	26.378
		Zone 3		26.64	25.33	26.378
T1 € F mai 2024	Zone 4	< 4 MWh	26.64	25.33	26.378	
	Zone 5		26.64	25.33	26.378	
2024	2024	Zone 6		26.64	25.33	26.378
		Zone 1		26.64	25.33	26.378
		Zone 2		26.64	25.33	26.378
T2	Zone 3		26.64	25.33	26.378	
	12	Zone 4	≥ 4 MWh	26.64	25.33	26.378
		Zone 5	1	26.64	25.33	26.378
		Zone 6	1	26.64	25.33	26.378

Inclus dans votre offre

Un service clients facilement joignable 6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email, tchat, Twitter ou Facebook

Des outils en ligne

Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

Accompagnement conso

ous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

RDV Energie annuel

Faites le point une fois par an avec un expert pour mieux comprendre votre consommation et la réduire.

Options et services

Option	C	6	5/	Abonnement mensuel €)	
Assistance Dépannage	V	U	15		
Assistance Electricité	V			2,99€ / mois	
Option Sérénité	V	~		4,99€ / mois	
Pack Confort Plus	1		1	4,99€ / mois	
Pack Sérénité Plus	V	~	1	5,99€ / mois	
Assistance Gaz 24h/24		1		2,99€ / mois	

Boostez votre compteur Linky avec le suivi Conso Live et suivez votre consommation en temps réel



Conso Live	Prix TTC
Clé à brancher sur le compteur Linky A la demande et sans engagement	2€ / mois

Frais annexes

Types de Frais	Prix TTC
Pénalité de retard de paiement	7,5€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4,8€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé

Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) et la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité); et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel).

Le taux qui sera retenu pour calculer la TCCFE du client sera celui pour lequel le client est réellement assujetti en fonction du coefficient applicable au lieu de consommation.

(1) Tarif TTC fourni à titre indicatif, susceptible de varier en fonction des taxes sur la consommation finale d'électricité, dont le montant diffère selon les communes.

(2) Offre avec de l'électricité à prix de marché, le prix de l'électricité peut évoluer jusqu'à 2 fois par année civile.
(3) L'ensemble des coûts de transport et de distribution, en ce compris le coût du stockage du gaz sont déterminés conformément aux tarifs d'Accès des tiers au réseau de transport de gaz naturel (ATRT) ainsi qu'aux tarifs d'Accès des tiers au réseau de distribution de gaz naturel (ATRD), pris en application de la délibération n°2018-069 de la commission de régulation de l'énergie (CRE) du 22 mars 2018, adoptée en application de la loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017. Les tarifs ATRT et ATRD sont publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF) et accessibles sur le site de la Commission de régulation de l'Energie : https://www.cre.fr/

(4) La part « Obligations Règlementaires » du prix de votre consommation (prix du kWh en €/kWh HT) en gaz tient compte des obligations d'économies d'énergie telles que définies aux articles L.221-1 et suivants et R. 221-1 et suivants du code de l'énergie

(5) A partir du 1er juin 2024 : Le Prix Repère de Vente de Gaz est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) conformément à sa Délibération n°2023-102 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels. Il évolue et est publié chaque mois sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante : https:// www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels. Vous pourrez consulter l'évolution mensuelle de vos prix dix jours au plus tard avant le début de chaque mois ainsi que l'historique de vos prix mensuels sur l'Espace Client et votre application TotalEnergies.